

*Mon pharmacien
dans mon quotidien*

VOS ORDONNANCES ONT DES LIMITES!



VOTRE PHARMACIEN ET LE « CYCLE DE VIE » DE VOTRE ORDONNANCE

ÇA VOUS RAPPELLE QUELQUE CHOSE?

« Je sais que mon ordonnance n'est plus renouvelable, mais j'ai oublié de prendre rendez-vous avec mon médecin. Pouvez-vous me dépanner? J'ai vraiment besoin de mon médicament! »

Le pharmacien doit respecter la loi.

Votre pharmacien est l'expert des médicaments et un précieux collaborateur de votre médecin. Afin de prévenir une interruption de traitement, il pourra, dans certaines circonstances, prolonger votre ordonnance pour une durée limitée*. Cette prolongation ne remplace pas le suivi médical de votre médecin, il est donc important de le revoir dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, le pharmacien ne peut pas prolonger certaines ordonnances en raison des lois fédérales (par exemple: les médicaments narcotiques).

*Des frais peuvent s'appliquer

LE RENOUVELLEMENT DE VOTRE ORDONNANCE, VOYEZ-Y!

TRUC POUR ÉVITER DE VOUS RETROUVER DANS L'EMBARRAS

Comme professionnel de la santé, votre pharmacien vous prévient lorsque votre ordonnance est sur le point d'arriver à échéance. Dès cet instant, assurez-vous de prendre rendez-vous avec votre médecin afin d'obtenir un renouvellement et ne pas interrompre votre traitement. C'est votre responsabilité.